

# le partenaire

Volume 28 - N° 1, hiver 2022



**La pair-aidance  
au coeur du  
rétablissement  
Ici, ailleurs et autrement**



# Pair-aidance en santé mentale au Québec

## Vers une association professionnelle autogouvernée, rassembleuse et pérenne

**Mathieu Bouchard**, pair aidant et chercheur postdoctoral



Je rêve que les pairs aidants œuvrant partout à travers le Québec aient accès à des postes permanents avec sécurité d'emploi, cumul d'expérience et avantages sociaux, comme leurs collègues des autres professions employés dans le réseau. Je rêve que plusieurs pairs aidants travaillent dans chaque milieu clinique pour qu'ils puissent se soutenir entre pairs dans leur pratique et dans

leurs relations avec les usagers et les professionnels. Je rêve que la pair-aidance en santé mentale au Québec soit une pratique reconnue par un titre d'emploi exclusif au Conseil du trésor. Je rêve que le ministère de la Santé et des Services sociaux du Québec passe de la parole aux actes en posant les gestes concrets qui permettront enfin l'atteinte des objectifs d'intégration de pairs aidants énoncés dans ses plans d'action. Mais surtout, je rêve que les pairs aidants du Québec arrivent enfin à s'organiser entre eux à travers la province pour former une association professionnelle autogouvernée, rassembleuse et pérenne. Ainsi, il deviendra possible pour les pairs aidants d'unir leurs forces de manière à exercer une action concertée perçue comme représentative par l'ensemble des membres de leur communauté et comme légitime par leurs parties prenantes telles

que les décideurs politiques, gestionnaires cliniques, programmes de formation<sup>1</sup>, syndicats et autres groupes professionnels.

À la suite d'épreuves qui m'ont amené à comprendre l'importance fondamentale du soutien social en santé mentale, j'ai moi-même complété en 2016 une formation reconnue pour devenir pair aidant certifié. Toutefois, au-delà d'un stage en milieu de pratique, je n'ai jamais exercé la pair-aidance de manière « professionnelle ». Par ailleurs, mes travaux de recherche et engagements connexes sont profondément enracinés dans mon expérience de la détresse ressentie et des soins reçus. J'ai terminé en 2019 un doctorat au département de management de HEC Montréal. À partir d'une étude ethnographique comparative des mouvements de la pair-aidance et de l'entraide entre entendeurs de voix, j'ai indiqué dans

<sup>1</sup> Les deux principaux programmes de formation et de certification de pairs aidants en santé mentale au Québec sont Pairs Aidants Réseau délivré depuis 2008 par l'Association québécoise pour la réadaptation psychosociale et reconnu par la Direction générale de la Formation continue de l'Université Laval (<https://aqrp-sm.org/groupe-mobilisation/pairs-aidants-reseau/formations/detail/>) et le Microprogramme de 1<sup>er</sup> cycle en santé mentale : mentorat pour pairs aidants offert depuis 2017 par la Faculté de médecine de l'Université de Montréal (<https://admission.umontreal.ca/programmes/microprogramme-de-1er-cycle-en-sante-mentale-mentorat-pour-pairs-aidants/>).

« Pour pouvoir réfléchir aux efforts de professionnalisation des pairs aidants québécois, nous devons d'abord nous entendre sur ce qui définit une profession. Cela nous permettra de déterminer les conditions qui permettent à une profession émergente de s'établir ».

ma thèse doctorale différentes manières dont les patients psychiatriques s'organisent pour modifier ou compléter l'offre de services en santé mentale. En utilisant des méthodes qualitatives intégrant des principes participatifs, je poursuis actuellement un programme de recherche postdoctoral visant à expliquer et à favoriser l'action collective des usagers dans les systèmes de santé et d'éducation. Je m'intéresse particulièrement à l'apprentissage collectif et à la gouvernance des groupes d'usagers<sup>2</sup>. J'agis aussi comme pair aidant informel auprès d'amis depuis de nombreuses années et comme proche aidant auprès de mes parents en perte d'autonomie depuis quelques années.

J'écris donc ce texte un peu comme pair aidant et un peu comme allié du mouvement. Surtout, je tiens

<sup>2</sup> Mes études doctorales ont été financées par le Fonds de recherche du Québec – société et culture (FRQSC), le Conseil de recherches en sciences humaines (CRSH) et la Chaire de recherche du Canada en gestion stratégique en contexte pluraliste. Mon programme postdoctoral de recherche, rattaché à l'école de gestion Telfer de l'Université d'Ottawa, est financé par le CRSH et la Chaire de recherche du Canada sur le partenariat avec les patients et les communautés. Je tiens à remercier mes nombreux collaborateurs, particulièrement Luciano Barin Cruz (superviseur de thèse doctorale), Ann Langley et Steve Maguire (membres de mon comité de thèse doctorale), Samia Chreim (superviseuse de stage postdoctoral), les participants à mes travaux de recherche pour leur générosité et leur ouverture, ainsi que ma famille et mes proches pour leur indispensable amour et soutien moral tout au long de ce parcours entamé en 2014.

à mettre au clair que j'écris ce texte uniquement en mon nom personnel et je ne prétends pas parler au nom « des » pairs aidants. Dans cette posture, mon objectif est d'offrir une contribution personnelle à la réflexion collective sur l'avenir de la pair-aidance au Québec.

Pour pouvoir réfléchir aux efforts de professionnalisation des pairs aidants québécois, nous devons d'abord nous entendre sur ce qui définit une profession. Cela nous permettra de déterminer les conditions qui permettent à une profession émergente de s'établir. Nous pourrions alors poser un regard éclairé sur les avancées réalisées et les obstacles rencontrés par les pairs aidants québécois dans leurs efforts, au long des deux dernières décennies, pour que leur travail leur permette d'accéder à un statut reconnu par le réseau provincial des soins de la santé et des services sociaux.

### Trois conditions d'existence d'une profession

Bien qu'il n'y ait pas d'unanimité sur la manière de définir ce qu'une profession est et n'est pas, je me permets d'avancer trois conditions bien acceptées pour qu'une profession puisse s'établir et préserver son statut<sup>3</sup>.

Premièrement, les membres d'une profession doivent posséder collectivement une **connaissance exclusive** appliquée à régler un certain type de problèmes vécus par les membres d'un groupe social ayant des besoins particuliers (une « clientèle »).

Deuxièmement, une profession doit occuper une **position spécifique** dans un champ de pratique réglementé à l'intérieur duquel un certain nombre de groupes professionnels se divisent le travail (un « domaine de juridiction »).

Troisièmement, une profession doit bénéficier d'une **organisation interne** cohésive qui permet la mise en œuvre d'une action concertée nécessaire à la réalisation et au maintien des deux premières conditions d'existence (une « capacité d'autogouvernance »). En gardant en tête ces trois conditions d'existence, réfléchissons aux efforts des pairs aidants pour accéder à un statut professionnel reconnu dans le champ des soins en santé mentale.

<sup>3</sup> Freidson, E. (1989). « Theory and the Professions », *Indiana Law Journal*, 64(3), 423-432.



**Connaissance exclusive.** Les pairs aidants possèdent une connaissance bien reconnue, qu'on appelle souvent « savoir expérientiel ». Cette connaissance leur est exclusive puisqu'il faut avoir vécu la détresse, reçu les soins en santé mentale et suivi une formation permettant d'explicitier cette connaissance et de certifier la capacité des pairs aidants à l'appliquer en contexte d'intervention pour aider de manière constructive leurs « pairs », c'est-à-dire les usagers qui vivent une détresse sociale ou émotionnelle comparable à celle qu'eux aussi ont déjà vécue. La première condition, celle de posséder une connaissance exclusive répondant aux besoins particuliers d'une clientèle, semble donc assez bien réalisée et de mieux en mieux reconnue. D'ailleurs, on dit souvent que les pairs aidants sont les « experts » du vécu en lien avec les problèmes en santé mentale et les soins qui s'y rattachent.

**Position spécifique.** Dans le réseau public des soins de la santé et des services sociaux, les pairs aidants agissent à l'intersection du système professionnel et de la clientèle usagère. Leur pratique a comme caractéristique de faire le pont entre l'univers<sup>4</sup> des professionnels et celui des usagers, agissant comme traducteurs et comme courtiers de connaissances entre ces deux univers . La deuxième condition, celle d'occuper une position spécifique dans un domaine de juridiction, semble donc aussi assez bien réalisée. Il est toutefois essentiel de noter que dans de nombreux milieux d'embauche, un seul pair aidant exerce auprès de collègues d'autres professions, et donc qu'une masse critique permettant aux pairs aidants de s'appuyer entre eux dans leur travail quotidien demeure à atteindre.

<sup>4</sup> Asad, S. et S. Chreim. (2016). « Peer Support Providers' Role Experiences on Interprofessional Mental Health Care Teams: A Qualitative Study », *Community Mental Health Journal*, 52, 767-774.

Crédit photo : Denis Magati.



**Organisation interne.** Les principales difficultés que doivent affronter les pairs aidants dans leurs efforts pour s'établir comme profession pleinement reconnue à travers le réseau provincial semblent se trouver du côté de la troisième condition. Il s'agit pour les pairs aidants québécois d'arriver à s'organiser entre eux de manière à exercer une action concertée perçue comme représentative par l'ensemble des membres de leur communauté et comme légitime par les parties prenantes desquelles ils doivent obtenir l'appui pour mener à bien leur projet de professionnalisation. Les nombreuses tentatives d'autogouvernance associative entreprises au cours des deux dernières décennies n'ont pas permis jusqu'à maintenant de réaliser pleinement cette condition d'existence d'une profession. Au moment d'écrire ce texte, à défaut d'arriver à s'organiser entre eux pour gouverner leur propre destinée, les pairs aidants québécois dépendent largement des principaux organismes de formation présents sur le territoire et des milieux d'embauche pour les organiser et les représenter auprès de leurs parties prenantes.

### **Vers une association professionnelle autogouvernée, rassembleuse et pérenne**

Pour permettre l'établissement par les pairs aidants québécois d'une association professionnelle autogouvernée, rassembleuse et pérenne, plusieurs choses sont nécessaires.

D'abord, il importe que se mobilise un groupe de pairs aidants disposant de la volonté et du savoir-faire requis pour former un comité exécutif dévoué, transparent et stable, capable à la fois de rallier les membres de la communauté provinciale des pairs aidants dans le travail de coconstruction de leur association et de les représenter efficacement auprès de leurs parties prenantes à travers le réseau provincial. Il s'agit d'un travail colossal qui, de manière réaliste, ne peut être accompli bénévolement le soir et la fin de semaine par un groupe de pairs aidants travaillant à temps plein dans des fonctions d'intervention clinique. Cela a été tenté à plusieurs reprises par le passé et, malgré leur motivation initiale et leur bonne volonté, les pairs aidants qui s'y sont engagés ont fini par s'épuiser et, à bout de souffle, par devoir quitter le projet. Tenter de nouveau cette expérience produira une fois de plus, de manière prévisible, un résultat semblable qui n'est bon pour personne.

Ensuite, pour permettre à une telle association professionnelle provinciale d'atteindre la pérennité, les pairs aidants qui agiront comme membres de son comité exécutif devront être rémunérés de manière appropriée pour assumer ces responsabilités exigeantes, ce qui leur permettra de consacrer une portion importante de leur temps de travail aux tâches à accomplir dans le cadre de ces fonctions.

Enfin, les pairs aidants devront bénéficier du soutien organisationnel d'une coalition de partenaires établis qui, en plus de fournir le financement d'où proviendra cette rémunération, appuieront les membres du comité exécutif pour établir des procédures robustes encadrant la régie interne, la tenue de livres, la reddition de comptes, la gestion de la vie associative et bien plus encore.

L'établissement d'une association professionnelle autogouvernée, rassembleuse et pérenne est un travail complexe qui s'inscrit à long terme et exige le recours à une variété de ressources et de savoir-faire spécialisés pour lesquels peu de pairs aidants ont été formés. Voilà pourquoi l'appui d'une coalition de partenaires à l'échelle provinciale est essentiel à la réalisation de ce projet.

### **D'accord, mais qu'est-ce que ça donne? Et pour qui?**

Vous me direz que former une association professionnelle autogouvernée, rassembleuse et pérenne pour représenter les pairs aidants québécois est un objectif honorable, mais qu'est-ce que ça donne? Et pour qui? Je conclurai ce texte en suggérant que la réalisation de ce projet avantage chacune des principales parties prenantes liées à la pratique de la pair-aidance dans le réseau québécois des soins de la santé et des services sociaux.

Une association professionnelle de pairs aidants forte et légitime permettra enfin d'atteindre les objectifs énoncés par le ministère de la Santé et des Services sociaux du Québec dans chacun de ses plans d'action des deux dernières décennies en facilitant la préparation des milieux d'embauche et l'intégration durable de pairs aidants à travers la province. Elle allégera la tâche des syndicats en leur donnant accès

à un interlocuteur direct pour négocier les paramètres d'inclusion de la pair-aidance dans les conventions collectives ainsi qu'en prévenant les griefs et conflits de travail liés à l'amalgame du titre d'emploi des pairs aidants avec celui des éducateurs.

Une association professionnelle forte et légitime règlera le conflit d'intérêts dans lequel sont embourbés les organismes qui proposent les principaux programmes de formation et de certification de pairs aidants au Québec en les soulageant du rôle de représentation des pairs aidants qu'ils sont contraints de jouer malgré eux auprès des milieux d'embauche, des syndicats et des instances gouvernementales, alors que ces organismes offrant les principaux programmes de formation ne sont pas gouvernés par et pour des pairs aidants.

Une association professionnelle autogouvernée, rassembleuse et pérenne favorisera l'intégration et l'harmonisation des activités de formation menant à la certification des pairs aidants à travers la province en créant le pont manquant entre les principaux programmes de formation présentement en compétition l'un contre l'autre et qui devront apprendre à travailler ensemble pour le bien commun

de la communauté provinciale des pairs aidants et de leurs principales parties prenantes. En effet, plusieurs pairs voient ces programmes de formation comme complémentaires.

Mais avant tout, l'institution d'une association professionnelle forte et légitime pour représenter les pairs aidants de l'ensemble du Québec est une réponse essentielle au besoin de reconnaissance, de fierté et d'identification collective des pairs aidants. Comme leurs collègues des professions établies dans le réseau provincial des soins de la santé et des services sociaux, les pairs aidants se dévouent corps et âme pour répondre aux usagers et aux citoyens qui ont plus que jamais besoin d'eux. Comme leurs collègues, les pairs aidants méritent d'être reconnus et traités en tant que professionnels à part entière. C'est une question de dignité et d'équité interprofessionnelle. Avec un appui matériel et symbolique tangible et assumé provenant d'une coalition de partenaires établis, les pairs aidants réussiront enfin à fonder une association professionnelle autogouvernée, rassembleuse et pérenne. Toutes les parties prenantes du réseau en bénéficieront, en premier lieu, les nombreux usagers auxquels les pairs aidants donnent espoir, confiance et réconfort au quotidien.

Crédit photo : Lisa Fotios.

